

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2026-01

Rilativu à u rapportu di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Modalités de création et de lancement du "Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse"

VU le Règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù, notamment l'article 30,

VU la lettre de saisine par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

La Commission du développement économique, des transports et des affaires européennes :

SE FÉLICITE de la création du Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse.

RAPPELLE que la coopération entre les acteurs publics et privés est nécessaire pour favoriser l'émergence d'un écosystème numérique générateur de développement économique et d'emploi.

ESTIME que le Service public de la donnée doit constituer un levier de soutien à l'innovation locale, en particulier au bénéfice des TPE, PME et start-ups nées en Corse.

ENCOURAGE en ce sens la dynamique de concertation engagée par la Collectivité de Corse à travers la réunion d'un collectif regroupant une

grande diversité de partenaires (services, collectivités, acteurs éducatifs et économiques, ...).

RECOMMANDÉ d'une part la pérennisation d'une telle démarche pour accompagner les évolutions du service public de la donnée et d'autre part la diffusion large et transversale des objectifs partagés dans les comités dont la Collectivité de Corse est partie prenante.

REGRETTE de ne pas avoir été associée au processus malgré ses contributions à ce sujet et plus précisément son rapport sur « les enjeux numériques et la gestion de la donnée en Corse », présenté lors de la session ordinaire de l'Assemblea di a Giuventù du 11 juillet 2025.

SOUTIENT l'élaboration d'une charte de la donnée et de l'intelligence artificielle de la Corse.

APPELLE à une vigilance accrue au sujet des perspectives d'utilisation des données dans un contexte mondial de prédatation.

SUGGÈRE donc à la Collectivité de Corse de structurer des stratégies partenariales pour limiter un usage des données qui contreviendrait aux intérêts matériels et moraux du peuple corse.

SE FÉLICITE de l'engagement de renforcement des centres de données de la SITEC conformément aux recommandations du rapport 2025-2 de l'Assemblea di a Giuventù relatif aux enjeux numériques.

ESTIME que la sécurité et la souveraineté de la donnée doivent impérativement être assurées

RÉAFFIRME que la fluidification de la circulation des données collectées entre l'Etat et les collectivités territoriales est une des conditions essentielles de la réussite d'un service public de la donnée

S'INTERROGE sur la possible création d'une Agence de la donnée et de l'intelligence artificielle de la Corse à long terme, même dans le cadre des

modalités de mise en place d'une autonomie de plein droit et de plein exercice.

RECOMMANDÉ le rattachement de ces missions à l'Agence de développement économique de la Corse pour ancrer les débats liés aux questions de souveraineté numérique dans une logique prospective

PROPOSE par ailleurs la nomination de référents au sein des autres Agences et Offices pour mener un travail transversal

INVITE la Collectivité de Corse, dans la perspective d'une expérimentation à poursuivre l'évaluation des usages des outils numériques et de l'intelligence artificielle au sein de ses services, dans l'objectif d'une utilisation des outils numériques et de l'intelligence artificielle sur le long terme par les agents de la Collectivité.

PROPOSE que la Collectivité produise un cadre et un socle commun de règles, notamment en termes de priorisation des projets pour garantir aux acteurs publics, notamment éducatifs, et privés un appui dans le développement de solutions numériques.

SE RÉJOUIT de la “reconnaissance d'enjeux spécifiques liés aux données culturelles et linguistiques” dans le protocole d'échanges de données, comme un levier de transmission, de valorisation et de préservation de notre patrimoine immatériel.

ENGAGE la Collectivité de Corse à favoriser les usages éducatifs de ces données et de permettre leur diffusion au plus grand nombre, notamment auprès des plus jeunes via par exemple l'inscription des usages de la donnée et de l'intelligence artificielle dans les parcours éducatifs, en coordination avec les acteurs de l'enseignement.

Après passage au vote :

7 avis réservés

6 avis favorables

Paul Faure, rapporteur de la commission